

Document de travail compilé par Jean-Luc Matthieu sur la base d'extraits repris dans les références mentionnées en fin de texte.

Introduction

Si le mot éthique est couramment utilisé, son concept est fréquemment confondu avec d'autres concepts tels que la morale, la déontologie et la conformité.

En outre, certaines disciplines interfèrent avec l'éthique. C'est pourquoi il y a lieu de recadrer ici l'axiologie, la politique et le droit.

Enfin, pouvons-nous nous poser les mêmes questions en parlant d'une entreprise que celles que nous nous posons au niveau individuel de l'ingénieur ? Ainsi, qu'en serait-il de l'éthique d'une entreprise ou bien de sa moralité ? Tout cela interférant encore avec la notion de déontologie professionnelle.

Il est donc temps d'y voir plus clair.

1. Frontières conceptuelles – éthique et morale, déontologie et conformité

Ouvrir une réflexion sur l'éthique de l'ingénieur impose, au préalable, de s'accorder sur une définition de l'éthique. En particulier, une compréhension des enjeux éthiques pour l'ingénieur engagé dans des systèmes ou organisations complexes (entreprises, laboratoires, administrations, etc.) conduit à rechercher une signification pratique / opérationnelle. Il est surtout nécessaire de distinguer l'éthique d'autres concepts comme la morale ou la conformité et d'éviter ainsi des confusions qui nuisent à la compréhension du propos.¹

1.a. Entre éthique et morale

Faut-il distinguer l'éthique de la morale ?

En effet, rien dans l'étymologie n'impose de distinguer les deux termes. L'un vient du grec, l'autre du latin et tous deux renvoient à une idée de réflexion sur les comportements humains et sur les mœurs. Ainsi, ils semblent tous deux interchangeable².

Cependant une certaine distinction s'est installée et ceci nécessite d'être approfondi.

La « **morale** » (du latin moralitas, "façon, caractère, comportement approprié") désigne l'ensemble des règles ou préceptes relatifs à la conduite, c'est-à-dire à l'action humaine. Ces règles reposent sur la distinction entre le bien et le mal. C'est d'après ces valeurs que la morale fixe des principes d'action qui se veulent universels et qui définissent généralement de façon dogmatique ce qu'il faut faire et comment agir.

Il est évident que l'ingénieur en tant qu'individu ou citoyen possède des valeurs morales – une morale – qui lui appartient et qu'il va partager.³

La morale se réfère donc à un ensemble de principes et valeurs (=axiologie) pour différencier le bien et le mal.

Selon GENELOT (2017)⁴, la morale est prescriptive ou normative. Elle prescrit ce qu'il faut faire quelles que

1 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

2 FERRAND Laura, 2010, Repenser l'ingénieur : la dimension éthique dans la sphère technologique, Arts et Métiers ParisTech, Concours 2009-2010 de Promotion de l'Ethique Professionnelle, Rotary International

3 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

4 GENELOT Dominique, 2017, "Responsabilité éthique et épistémique dans l'action en complexité", *Interlettre chemin faisant réseau intelligence de la complexité - MCX-APC*,

soient les circonstances ou les contextes.

Pour mieux comparer éthique et morale, tournons-nous maintenant vers Le Larousse.

Celui-ci définit la « **morale** » comme une partie de la philosophie qui traite de la façon dont il faudrait vivre. Dans le champ de la philosophie, la morale désigne donc la théorie des fins de l'homme. Mais le mot « morale » désigne aussi l'ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme normes dans une société.

L'« **éthique** », en philosophie, est l'étude des fondements de la morale. Mais elle désigne aussi un ensemble de règles de conduite.

Selon ces définitions, éthique et morale désignent donc bien toutes deux l'ensemble des règles d'action et de conduite.

Étymologiquement, comme écrit ci-dessus, le sens des deux mots est d'ailleurs identique. De plus, historiquement, ils ont été employés l'un pour l'autre dans un sens très large et ils ont en commun de concerner tous les deux le bien et le mal.

Ce n'est que depuis peu qu'ils sont parfois perçus comme ayant des sens différents voire opposés. Des définitions concurrentes coexistent, produites dans des mondes ou des disciplines académiques divers. Ainsi, les milieux économiques, celui de l'éthique des affaires ou encore de la philosophie morale, n'utilisent pas ces termes de façon identique. De plus, des différences d'usage existent aussi au sein de chacun de ces mondes et disciplines.

D'autre part, certains philosophes les emploient l'un pour l'autre, alors que, parmi les philosophes, les distinctions proposées ne sont pas toujours les mêmes.

Selon la Commission de l'éthique en science et technologie du Québec, l'éthique se réfère plutôt à une réflexion argumentée sur la manière de bien agir. Elle s'interroge plutôt sur les valeurs et principes moraux qu'elle ne considère dès lors pas comme étant applicables de manière universelle ou adaptée aux situations complexes.

De son côté, GENELOT (2017)⁵ souligne que l'éthique se convoque dans des situations complexes alors que la morale est prescriptive quelles que soient les circonstances ou les contextes.

Ainsi l'éthique contient la morale mais elle est affaire de débat, intérieur et collectif, dans des situations complexes où des avis et points de vue divergents s'expriment, où des informations et données sont incomplètes ou invérifiables. Le bréviaire moral est alors dépassé et il convient d'élaborer soi-même une voie de la sagesse pour prendre une décision et pour passer à l'action et ce en tenant plus ou moins en compte des points de vues des autres.

L'éthique se rapporte plutôt aux comportements liés à des valeurs privilégiées par des individus ou communautés. Ces comportements se manifestent dans la vie courante et professionnelle par le contenu et les manières d'agir en société et au travail dans ses propos, ses écrits et ses actions.

Laura FERRAND (2010)⁶ résumait fort bien cette évolution de la distinction légère entre morale et éthique. « *Cependant, l'histoire philosophique les a progressivement distingués : la morale renvoie à un système de normes imposée aux membres d'une collectivité et incarne les valeurs implicites de ce groupe. Il s'agit là d'un sens Pascalien : elle est relative. En ce qui concerne la notion d'éthique, elle renvoie à la visée, l'intention. Elle sous-tend donc l'activité d'un homme en actes* ».

Pour conclure, au-delà de ces divergences mineures, nous trouvons de grandes similitudes entre l'éthique et la morale puisque toutes deux concernent le bien et le mal et sont liées au registre de l'action (décider, poser des actes concrets). De plus, nous trouvons dans les deux cas des fonctions identifiées par tous : la première consiste à réguler l'action (donner des règles) et la seconde à questionner (analyser, légitimer les normes ou les décisions).⁷

83, <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/edil83.pdf>

5 GENELOT Dominique, 2017, *Responsabilité éthique et épistémique dans l'action en complexité*, Interlettre chemin faisant réseau intelligence de la complexité - MCX-APC, 83, <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/edil83.pdf>

6 FERRAND Laura, 2010, *Repenser l'ingénieur : la dimension éthique dans la sphère technologique*, Arts et Métiers ParisTech, Concours 2009-2010 de Promotion de l'Éthique Professionnelle, Rotary International

7 <https://www.techniques-ingenieur.fr> Origine de l'éthique scientifique

1.b. Entre éthique et déontologie

Le terme déontologie (du grec deon-deontos) n'a pas posé de problème d'usage en France jusqu'à la fin du XXe siècle. Rarement utilisé comme synonyme de morale (bien que l'expression « morale professionnelle » soit très présente dans les travaux d'Emile Durkheim), il comporte un sens juridique étroit et un usage commun plus élargi qui n'en altère pas le sens, et qui est reconnu en France par le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM).⁸

Le terme « **déontologie professionnelle** », quant à lui, fait référence à l'ensemble de principes et règles (Code ou charte de déontologie) qui gèrent et guident une activité professionnelle.⁹

Nous pourrions parler de déontologie des avocats, magistrats, notaires, journalistes, fonctionnaires,..., de déontologie médicale, infirmière, policière ou administrative ou de déontologie dans le secteur médico-social etc.¹⁰

C'est ainsi qu'ont été érigés le code de déontologie médicale inspiré du serment d'Hippocrate, le code de conduite des avocats, la charte des devoirs professionnels des journalistes français etc.¹¹

Ces principes et règles déterminent les devoirs minimums exigibles d'un professionnel dans l'accomplissement de son activité.¹²

La déontologie est ainsi devenue un concept plus restrictif que ce que n'est l'éthique, s'appliquant essentiellement à l'activité professionnelle et touchant principalement l'individu.

Cependant, la frontière de la déontologie avec le mot éthique est devenue plus floue depuis que l'usage de ce dernier s'est développé dans les milieux économiques dans un contexte de mondialisation des échanges.

En effet, le terme anglais ethics désigne parfois, comme dans l'expression « code of ethics », des règles non juridiques de bonne pratique professionnelle ou commerciale. Il pourrait être traduit par déontologie ou par code de conduite pour être conforme à l'usage de la langue française. Pourtant, il est souvent traduit par le mot éthique induisant dès lors une certaine confusion.

C'est ainsi que, dans les années 2000, 90 % des entreprises américaines étaient dotées de ce genre de document (« code of ethics » ou « déontologie » ou « code de conduite »), contre 10 % des entreprises françaises. Le mot « ethics » et sa traduction littérale ont traversé l'Atlantique à partir de la toute fin du XXe siècle.

1.c. Entre éthique et conformité

La **conformité** peut se définir comme l'ensemble des actions visant à rendre les actes et les comportements strictement conformes aux lois et réglementations comme aux process internes de l'entreprise applicables au lieu où ils sont mis en œuvre.¹³

Mais l'éthique n'est pas la simple conformité. Ainsi, comment pourrions-nous parler d'éthique si nous limitons celle-ci à la simple application des lois, à la conformité ? L'éthique va bien au-delà des lois.

Attention, loi et éthiques traitent de plans différents. Alors que l'éthique touche à la morale, donc à la notion de bien et de mal, la Loi ne le fait pas. Des lois peuvent être considérées comme immorales par certains, selon leur morale, et pourtant elles sont applicables ! Je reprendrai comme simple exemple celui de la Loi sur la dépénalisation de l'avortement. A l'inverse, ce qui n'est pas interdit par la Loi reste autorisé, même si on

8 <https://www.techniques-ingenieur.fr> Origine de l'éthique scientifique

9 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

10 extraits des définitions proposées sur les sites <http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/deontologie/> et https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9ontologie_professionnelle

11 FERRAND Laura, 2010, *Repenser l'ingénieur : la dimension éthique dans la sphère technologique*, Arts et Métiers ParisTech, Concours 2009-2010 de Promotion de l'Éthique Professionnelle, Rotary International.

12 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

13 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

peut considérer à titre individuel que ce n'est pas moral ou éthique.

Les lois et les règlements sont d'inspiration politique (soumises d'ailleurs au rôle déterminant des lobbies d'entreprises concernées et d'autres groupes de pression). Lois et règlements ne relèvent pas de l'éthique et les deux principes peuvent entrer en opposition. Il existe des lois et des règlements qui n'ont rien d'éthique et des exemples de lois ou règlement discutables sur le plan éthique peuvent être recherchés, notamment dans les régimes non démocratique mais pas seulement.

C'est pourquoi j'ose même écrire que le concept de l'éthique commence là où la loi s'arrête. ¹⁴

2. Frontières conceptuelles : les disciplines – éthique et axiologie, politique et droit

2.a. Entre éthique et axiologie

L'axiologie est une discipline consacrée à l'étude des valeurs ¹⁵. L'éthique se rapporte plutôt aux comportements liés à des valeurs privilégiées par des individus ou communautés. Ces comportements se manifestent dans la vie courante et professionnelle par le contenu et les manières d'agir en société et au travail dans ses propos, ses écrits et ses actions. L'axiologie peut donc étudier les valeurs essentielles de l'éthique.

Ainsi Gilbert HOTTOIS (2017) énumère-t-il quelques valeurs essentielles propres à la communauté technoscientifique et grâce auxquelles elle a recueilli la confiance de la société: "*probité, impartialité, communication transparente et véridique, indépendance, ouverture à la critique et à la remise en question, mise entre parenthèses de la subjectivité individuelle et de l'intersubjectivité irrationnelle (croyances et préjugés collectifs), coopération entre chercheurs, reproduction des expériences et divulgation des échecs, etc.*". ¹⁶

Par ailleurs, le même auteur énonce quelques valeurs jugées comme très importantes en général telles que: "égalité, justice, solidarité, bonheur, compassion, etc.". Ces valeurs génériques imposent des conditions à respecter mais ne les immunisent cependant pas de la RDTs (Recherche Développement Techno-Scientifique). Ainsi la génétique et les neurosciences peuvent-elles très bien explorer les causes de l'empathie et de l'aptitude au bonheur. De même, la sociobiologie peut étudier "*l'exigence de justice, d'égalité ou de solidarité*".

Deux articles de Robert K. MERTON^{17 18} peuvent aussi servir de références pour présenter quelques valeurs essentielles de l'éthique (techno)scientifique: l'un en 1937, "*Science and the social order*" et l'autre en 1942, "*Science and democratic social structure*". Les libertés et les droits des scientifiques consistent en quatre règles à respecter (selon MERTON) :

- universalisme ou impartialité: les idées et la vérité scientifiques sont discutées et arbitrées en fonction de critères impersonnels, sans intervention d'appartenance des chercheurs à une race, à une classe sociale, à leur sexe, à leur place dans l'institution, etc.
- communalisme: la science est une entreprise collective orientée vers le bien de la communauté (scientifique) mais ouverte puisque les scientifiques sont tenus de rendre publiques leurs découvertes. La communauté scientifique est orientée vers le bien général, le bien public.
- scepticisme organisé: il n'y a pas d'argument d'autorité, c'est l'expérience et le raisonnement qui tranchent et en l'absence de preuve concluante la suspension du jugement s'impose. Tout le problème est alors le cas des incertitudes. L'idée est un travail de remise en cause constante (influence de POPPER) à savoir qu'il ny a pas d'acquis définitif.
- caractère désintéressé de la recherche: pas de promotions de ses propres intérêts mais seulement l'extension du savoir.

14 réflexion basée sur : IESF, *Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes*

15 ARNAUD Cyril, 2012, *Axiologie 4.0*, auto-édité par l'auteur, 271 pp, <https://www.axiologie.org/telecharger.html>

16 HOTTOIS Gilbert, 2017, *Philosophie et idéologies trans/posthumanistes*, Paris, Vrin, pp.76-78

17 MERTON, R.K., 1973. *Science and the social order*, 1938. *Paper first read at the American Sociological Society, December 1937*. *Philosophy of Science*, 5: 321-337.

18 MERTON, R. K., 1973, *The normative structure of science*, 1942,.Originally published as "Science and technology in a democratic order", *Journal of legal and political sociology*, 1 (1942): 115-126, later published as "Science and democratic social structure", in Robert K. Merton, *Social structure and social theory*.

2.b. Entre éthique et politique

L'éthique de l'ingénieur est-elle liée à la politique ? Y a-t-il un sens politique de l'ingénierie ? La politique en particulier au niveau de l'Enseignement, influe-t-elle sur l'éthique ?

Pour tenter de répondre à ces questions, envisageons d'abord l'enseignement de base de l'ingénierie et puis élargissons cet enseignement individuel vers une responsabilité collective. Prenons conscience que cette formation amène l'ingénieur à revoir même l'organisation du travail au sein de l'entreprise et de la société.

Enseigner l'esprit critique, l'autonomie et la réflexivité : révéler le sens politique de la technique

Les techniques et méthodes enseignées dans nos Universités (entre autres) définissent le plus souvent la rentabilité du capital comme une priorité absolue, sans que ce but ne soit avoué ou remis en cause. A tel point que, dans les formations en ingénierie, l'enseignement de la complexité socio-environnementale des choix techniques (controverses scientifiques, épistémologie, jeux de pouvoir,...) est trop souvent partiel. Ceci impose à tort une vision dépolitisée et neutre de la technique et alimente une croyance dans le progrès technique universel.

Dans les formations en ingénierie, il manque indéniablement une dimension, celle du sens politique de la technique, c'est-à-dire le fait qu'elle incarne des choix de modèles de société, la posture neutre étant également une posture politique.

En d'autres mots, le sens politique de l'ingénierie devrait être révélé à travers des enseignements pluralistes et interdisciplinaires donnant une place à des avis divergents. Il nous paraît essentiel de donner la priorité à l'intérêt général par rapport à la rentabilité et que les étudiants futurs ingénieurs acquièrent une capacité d'analyse systémique, critique et politique.

De même, l'enseignement des sciences humaines et sociales devrait participer à l'apprentissage du doute, à la remise en cause de la pensée dominante et à la réflexion sur la place de l'ingénieur(e) dans la société. La pédagogie active et une place réelle (budget, laboratoire et recherche associée, etc.) pour les sciences humaines et sociales dans les enseignements sont des outils pouvant y contribuer, si elles font partie d'une démarche critique plus large.

Louise FERRAND propose de son côté une *formation éthique qui pourrait contenir les sujets suivants* :

- *L'impact social et environnemental des choix scientifiques et techniques des ingénieurs ;*
- *La nécessité d'une analyse éthique méthodique pour chacun de ces choix ;*
- *La recherche d'efficacité et l'éthique ne sont pas forcément contradictoire ;*
- *L'analyse de quelques chartes éthiques...¹⁹*

Au-delà de la responsabilité individuelle : vers une responsabilité collective

La formation initiale devrait amener les ingénieurs à être capables de penser l'action collective, là où elles/ils sont actuellement incités à penser à des superpositions d'actions individuelles. La responsabilité de l'ingénieur(e) en tant qu'individu ne doit pas être un prétexte pour ne pas remettre en question un système comportant des défaillances. Ces dernières amènent voire obligent parfois l'ingénieur(e) à privilégier des intérêts privés aux dépens de l'intérêt collectif : détérioration d'un bien commun, dumping social ou écologique...

La responsabilité de l'ingénieur(e) doit alors se comprendre comme une démarche collective, pour permettre de dénoncer d'éventuels préjudices ou mécanismes de domination à l'œuvre, qu'ils concernent l'expression de la démocratie, la sauvegarde des biens communs ou de la nature ou encore les droits des peuples, et pour construire des solutions alternatives. Cela va jusqu'à la nécessité d'acquérir des connaissances en matière de droit des peuples et des mouvements qui les défendent.

Dissocier le rôle d'ingénieur(e) et le statut de cadre et repenser l'organisation du travail

C'est un fait, la formation des ingénieurs conduit souvent ceux-ci à leur intégration dans la classe sociale des

¹⁹ FERRAND Laura, 2010, *Repenser l'ingénieur : la dimension éthique dans la sphère technologique*, Arts et Métiers ParisTech, Concours 2009-2010 de Promotion de l'Ethique Professionnelle, Rotary International

cadres et à les formater à l'exercice d'une pensée dominante. L'école, les classes préparatoires, et les formations en ingénierie participent à la création d'une élite, à sa reproduction sociale, et encouragent sa docilité vis-à-vis du système en place. A l'heure actuelle, trop souvent, les formations sont marquées par une transmission très peu critique du rôle et de la place de l'ingénieur(e) dans la société. Par exemple, l'enseignement en ingénierie se fait sans prendre de recul sur l'organisation du travail et sur ses implications. Rares sont les formations d'ingénieurs qui traitent de la place du dialogue dans l'entreprise et avec la société, des principes de co-décision ou de la responsabilité collective etc.

Pour rester dans la thématique de l'organisation du travail, vu le rôle essentiel de l'ingénieur(e) dans la société, les formations devraient proposer un regard pluraliste sur les modes d'organisation du travail. Elles iraient jusqu'à donner une place à des perspectives critiques sur le statut de cadre de l'ingénieur(e), sur cette « place particulière » dans la hiérarchisation du travail technique. Ainsi, les étudiants en ingénierie pourraient en arriver à remplir un rôle social d'animateur de l'élaboration démocratique des choix techniques de la société. Ce serait une façon de rendre possible une appropriation citoyenne de la technique afin d'optimiser son potentiel émancipateur.²⁰

2.c. Entre éthique et droit

Le concept de l'éthique commence bien là où la loi s'arrête, osons-nous écrire. Il est évident que l'éthique va au-delà des lois. Elle touche donc aux limites du droit (des lois, règlements et même process).

Comme il s'agit d'un aspect concernant particulièrement les entreprises, nous reprendrons encore ce point lorsque nous parlerons de celles-ci et de la conformité.

Toutefois, au niveau individuel, la responsabilité éthique de l'ingénieur est engagée. Il ne peut plus se contenter de réaliser ce qui est techniquement possible et légalement autorisé. Il doit aussi mettre en œuvre dans sa réflexion un questionnement éthique sur les intentions et sur les conséquences des progrès techniques auxquels il travaille.²¹

L'ingénieur ne peut se contenter des limites du droit.

3. Frontières conceptuelles au niveau de l'entreprise : de la moralité à l'éthique

Parlant d'une entreprise, pouvons-nous nous poser les mêmes questions que celles que nous nous posons au niveau individuel de l'ingénieur ? Ainsi, l'employeur en tant qu'entreprise, peut-il être moral, conforme, éthique ou agir avec déontologie ?

Les définitions de base énoncées et expliquées aux points 1 et 2 seront ainsi transposées à la situation des employeurs.

Abordons d'abord la **moralité d'une entreprise**. La réponse est claire : L'entreprise est a-morale.

L'entreprise n'est en soi ni "morale" ni "immorale", elle est a-morale. L'entreprise s'inscrit dans la sphère « technico-socio-économique » et non dans la sphère de la morale qui appartient à chaque individu et qu'il partage avec d'autres dans des partis politiques, des églises ou des associations (syndicats, organisations non gouvernementales ou philosophiques).

Selon A. Comte-Sponville, parler de "capitalisme vertueux", c'est envisager de porter le capitalisme au niveau de la morale, c'est-à-dire faire du marché une religion. "C'est précisément ce qu'il s'agit d'empêcher. Si le marché devenait une religion, ce serait la pire de toutes, celle du veau d'or".²²

En ce qui concerne la question de la **conformité**, comme écrit ci-dessus, cette dernière se définit comme l'ensemble des actions visant à rendre les actes et les comportements strictement conformes aux lois et réglementations comme aux process internes de l'entreprise applicables au lieu où ils sont mis en œuvre.

Dès lors, une entreprise peut être ou non conforme en ce sens qu'elle satisfait ou non aux actions à mettre en œuvre pour respecter cette conformité aux lois, réglementations et aux process internes.

Cette notion de conformité au droit se place cependant sur un autre plan que celui de l'éthique.

20 [ISF Manifeste pour une formation citoyenne.pdf](https://www.isf-france.org/Manifeste_pour_une_formation_citoyenne_des_ingenieur%C2%B7e%C2%B7s) à trouver sur https://www.isf-france.org/Manifeste_pour_une_formation_citoyenne_des_ingenieur%C2%B7e%C2%B7s) vrtr

21 IESF, *Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes*

22 COMTE-SPONVILLE A. cité par IESF, *Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes*

Comme précisé ci-dessus, la simple application des lois (conformité) n'est pas suffisante pour l'éthique. En effet, l'éthique touche aux limites du droit, des lois, règlements et process. En ce sens, l'éthique va au-delà des lois jusqu'à pouvoir écrire que le concept de l'éthique commence là où la loi s'arrête (voir plus haut).

La « **déontologie professionnelle** », quant à elle, fait référence à l'ensemble de principes et règles (Code ou charte de déontologie) qui gèrent et guident une activité professionnelle (Référence: IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes). Comme nous l'avons écrit plus haut, nous pourrions parler de déontologie des avocats, fonctionnaires,..., de déontologie médicale, infirmière, policière ou administrative ou de déontologie dans le secteur médico-social, etc. Cette notion ne s'applique donc pas directement à l'activité d'une entreprise alors qu'elle peut s'appliquer à ses salariés.²³

Revenant à l'expression anglaise « code of ethics », des règles non juridiques de bonne pratique professionnelle ou commerciale pourraient exister pour un secteur d'activité, donc pour les entreprises de ce secteur. On pourrait parler alors de déontologie ou de code de conduite s'appliquant bien à des entreprises. Pourquoi pas une déontologie dans le secteur agro-alimentaire, par exemple ?

De plus, comme déjà évoqué au point 1, le terme anglais ethics est souvent traduit par le mot éthique induisant dès lors une certaine confusion.²⁴

Il semble donc cependant qu'il existe des codes de déontologie s'appliquant à certaines entreprises mais, malgré ces constatations, il n'est pas d'usage dans nos pays d'étendre cette notion de déontologie aux entreprises dans l'accomplissement de leurs activités.

Enfin, abordons l'éthique de l'entreprise. Une entreprise peut-elle être éthique ?

Les organes publics ont le monopole de la fabrication de la loi ou "hard law". Peu à peu, ils voient leur domaine se réduire, une loi "dure" s'adaptant mal à une situation en perpétuel mouvement.

En permanence, le législateur prend le risque de produire soit une législation illisible car déjà dépassée à peine promulguée, soit de n'énoncer que des principes lapidaires qui seront interprétés et précisés au gré de multiples jurisprudences. C'est une situation également inconfortable pour les entreprises.

C'est pourquoi de plus en plus d'entreprises sont actuellement interpellées sur cette approche éthique, dite "conduite responsable", alors qu'elles respectent parfaitement les différentes législations en cours.

Prenons les exemples d'une part de l'industrie agro-alimentaire pour son utilisation de l'huile de palme dont la culture aboutit à des déforestations massives et, d'autre part, celui de l'industrie de l'habillement pour son recours à des fournisseurs peu scrupuleux sur le plan social ou environnemental. Ces industries sont régulièrement dénoncées sur un plan éthique alors que leurs comportements sont irréprochables sur le plan légal.²⁵

Ainsi, on en arrive de plus en plus à des notions d'éthiques des entreprises, vers cette « conduite responsable », dépassant le cadre limité des lois.

André JAUMOTTE écrivait déjà en 2005 : *Aujourd'hui, l'éthique de l'entreprise vise à réaliser un équilibre entre le profit, objectif de l'entreprise, et l'épanouissement du personnel, la productivité et l'environnement. (...) Les facteurs actuels (de cette recherche d'équilibre) sont : l'individu ou l'homme-valeur, la nature-valeur entraînant l'écologie, le développement durable et les problèmes globaux comme le réchauffement climatique, le commerce équilibré et son aspect humanitaire, l'information et la mondialisation de la finance.*

Les codes couverts par les codes et chartes d'entreprises sont très divers et varient en fonction de la taille des entreprises, de son secteur, de ses spécificités et de ses métiers, de sa région d'implantation. Ce sont : l'emploi et le travail (sécurité, non-discrimination, gestion des ressources humaines, respect de la vie privée, confidentialité...), la qualité de la relation avec les actionnaires, les fournisseurs, les concurrents, relation avec les distributeurs, relations avec les consommateurs, protection de l'environnement, respect des droits de l'homme, règles de comportement dans les relations internationales, commerce équitable avec les PVD, règles et techniques comptables, relations avec les pouvoirs publics et avec les collectivités extérieures,

23 Extraits des définitions proposées sur les sites

<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/deontologie/> et https://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9ontologie_professionnelle

24 Réflexions issues de : <https://www.techniques-ingenieur.fr> Origine de l'éthique scientifique

25 IESF, Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes

déontologie de la communication interne et externe, règlements des litiges...

C'est le « socialement et économiquement correct ».26

En conclusion, alors que l'entreprise est toujours « a-morale », au-delà de la simple conformité aux législations en vigueur, la manière d'agir de ses salariés peut faire référence à une déontologie professionnelle (code ou charte de déontologie) ou à un code de conduite sans pour autant que la déontologie ne s'applique à l'entreprise elle-même. Cependant, l'éthique peut parfois s'appliquer à des secteurs particuliers et, au niveau de l'entreprise, il peut exister une éthique appelée conduite responsable ainsi que des codes et chartes d'entreprises.

Références citées:

ARNAUD Cyril, 2012, *Axiologie 4.0*, auto-édité par l'auteur, 271 pp, <https://www.axiologie.org/telecharger.html>

Commission de l'éthique en science et technologie du Québec, <http://www.ethique.gouv.qc.ca/fr/ethique/quest-ce-que-lethique/quelle-est-la-difference-entre-ethique-et-morale.html>

DIDIER Christelle, 2002, *Éthique et identité professionnelle des ingénieurs. Enquête sur les diplômés des écoles du Nord de la France*, Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00779651>

FERRAND Laura, 2010, *Repenser l'ingénieur : la dimension éthique dans la sphère technologique*, Arts et Métiers ParisTech, Concours 2009-2010 de Promotion de l'Éthique Professionnelle, Rotary International.

GENELOT Dominique, 2017, *Responsabilité éthique et épistémique dans l'action en complexité*, *Interlettre chemin faisant réseau intelligence de la complexité – MCX-APC*, 83, <http://www.intelligence-complexite.org/fileadmin/docs/edil83.pdf>

HOTTOIS Gilbert, 2017, *Philosophie et idéologies trans/posthumanistes*, Paris, Vrin, 313 pp.

IESF, *Responsabilité éthique de l'ingénieur dans les systèmes complexes*.

ISF, *Manifeste pour une formation citoyenne.pdf* à trouver sur https://www.isf-france.org/Manifeste_pour_une_formation_citoyenne_des_ingenieur%C2%B7e%C2%B7s

JAUMOTTE André, 2005, *L'éthique en devenir de l'entreprise et de l'ingénieur*, Lunch-Conférence du Groupe Delta le 22 avril 2005.

MERTON, R.K., 1973. *Science and the social order*, 1938. *Paper first read at the American Sociological Society, December 1937*. *Philosophy of Science*, 5: 321-337.

MERTON, R. K., 1973, "The normative structure of science, 1942", Originally published as "Science and technology in a democratic order", *Journal of legal and political sociology*, 1 (1942): 115-126, later published as "Science and democratic social structure", in Robert K. Merton, *Social structure and social theory*.

Les deux articles précités sont rassemblés dans un PDF disponible à l'adresse:

<

HYPERLINK

"http://sciencepolicy.colorado.edu/students/envs_5110/merton_sociology_science.pdf" http://sciencepolicy.colorado.edu/students/envs_5110/merton_sociology_science.pdf

a

d

o

.

e

d

u

/

s

t

u

26 JAUMOTTE André, 2005, *L'éthique en devenir de l'entreprise et de l'ingénieur*, Lunch-Conférence du Groupe Delta le 22 avril 2005.

e

n

t

s

/

e